

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE  
**Monsieur Th. WAUTERS, Fonctionnaire  
délégué**  
Directeur des Monuments et des Sites –  
B.D.U.  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. :04/'FU/568041  
D.M.S. :GCR/2043-0392/28/2015-319pr/01crms15  
N/réf. : GM/BXL2.1175/s.585  
Annexes : 1 dossier complet +  
complément d'étude en 4 exemplaires

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Passage du Nord. Restauration et éclairage des façades intérieures.  
**Permis unique – Avis conforme de la CRMS**  
(Dossier traité par M. G. Condé-Reis)

En votre courrier du 19/01/2016, réceptionné le 19/01/2016, et après avoir reçu, en date du 24/03/2016, le complément d'information demandé par la CRMS en sa séance du 19/01/2016, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée en sa séance du 30/03/2016.

*L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 13 mars 1995 classe comme monument la façade avant donnant sur la place de Brouckère, la façade arrière donnant sur la rue Neuve 40-44, les façades intérieures (en ce compris les cariatides, la passerelle et les lampes en fonte), le pavement ainsi que la verrière de la couverture du Passage du Nord sis à Bruxelles.*

#### **SYNTHESE DE L'AVIS CRMS**

**La Commission émet un avis favorable sur la demande sous réserve de :**

- présenter des essais *in situ* de la remise en peinture des façades (enduit, statues, menuiseries et ferronneries) à l'approbation préalable de la DMS ;
- documenter davantage les éventuels problèmes de stabilité ; limiter le plus possible les interventions structurelles et, le cas échéant, préciser les interventions nécessaires pour garantir la stabilité du bâtiment sur base d'une étude de stabilité plus approfondie qui doit être soumise à l'approbation préalable de la DMS ;
- restituer le vitrail de la petite façade du côté du boulevard A. Max selon le modèle de la façade côté rue Neuve (avec le placement du survitrage à l'extérieur - côté galerie). Concernant la passerelle, il convient de réévaluer la question de la restitution des vitraux de

**commun accord avec la DMS, après la restauration des façades et l'installation de l'éclairage : soit ces vitraux seraient restaurés d'après la photo datant des années 1970, soit elle serait fermée par un vitrage clair, pris dans un châssis le plus discret possible.**

- **restituer les appliques d'origine au-dessus des devantures (ne pas les supprimer du projet, comme le propose la variante d'éclairage qui est renseignée dans le complément d'information) ;**
- **présenter *in situ* à la DMS des prototypes du nouveau globe des girandoles, l'un en verre clair et l'autre en verre opalin. Le choix final du type de verre qu'il convient d'utiliser pour ces éléments sera déterminé de commun accord avec la DMS ;**
- **faire, de commun accord avec la DMS, les derniers ajustements quant aux niveaux d'éclairage à respecter après la restauration et la remise en peinture des façades**

#### MOTIVATION DE L'AVIS CRMS

Le Passage du Nord constitue un édifice de style éclectique construit en 1881-1882 par l'architecte Henri Rieck, suite aux travaux de voûtement de la Senne et à la création des boulevards du Centre. Les sculptures qui ornent les façades intérieures sont dues à l'artiste Joseph Bertheux (seule œuvre qui lui soit connue), à l'exception de celles des passerelles, réalisées par Albert Desenfants (à qui l'on doit déjà celles des façades extérieures du passage, coté place de Brouckère).

La galerie a fait l'objet d'une campagne de restauration depuis plus d'une dizaine d'années afin de lui permettre de retrouver progressivement ses devantures d'origine.

La demande actuelle porte sur la restauration des façades et de leurs statues, la restitution de certains vitraux ainsi que l'éclairage des façades. La CRMS a examiné le dossier une première fois lors de sa séance du 19/01/2016. Ayant constaté que la demande soulevait une série de questions et de lacunes, notamment en ce qui concerne le projet d'éclairage et la restitution de certains vitraux, la Commission a adressé une demande de complément d'information à l'auteur de projet. La Commission se réjouit de la qualité de ce complément d'information et des réponses introduites. De manière générale, le projet permettra de remettre en valeur la galerie en restaurant les façades dans les règles de l'art et grâce à un projet d'éclairage soulignant ses qualités architecturales. **La Commission émet, dès lors, un avis favorable sur la demande sous certaines réserves qui sont explicitées ci-dessous.**

#### **1. Façades et statues**

Un relevé très précis des pathologies observées sur chaque travée des façades a été effectué. Celui-ci montre que les façades ne sont pas fondamentalement en mauvais état ; elles souffrent cependant d'un manque d'entretien depuis de nombreuses années. Elles présentent des dégradations d'usure habituelles (décollements ponctuels d'enduit, écailllements de peinture, etc.). Quelques fissures anciennes et relativement modestes, dues aux micro mouvements du bâtiment, ont été constatées, notamment à la croisée du passage et des passerelles.

Le projet prévoit la restauration des façades dans les règles de l'art selon les techniques traditionnelles, leur remise en peinture dans leur teinte d'origine ainsi que l'enlèvement de tous les ajouts techniques (ancrages, alarmes, etc.) qui se sont accumulés avec le temps. Les statues en plâtre sont aujourd'hui engluées sous plusieurs couches de peintures et certaines parties manquent (mains, doigts ou attributs). Elles seront minutieusement poncées, restaurées au plâtre et repeintes dans leur teinte d'origine (tonalité unie beige pâle – référence NCS comprise entre S1010-Y20R et S2010-Y20R) avec une peinture à l'huile naturelle. Les parties manquantes seront

complétées sur base d'un moulage fait sur d'autres sculptures de cet ensemble, qui se répètent plusieurs fois tout au long du passage.

Les menuiseries sont conservées, restaurées ponctuellement et repeintes à la peinture à l'huile naturelle selon la tonalité définie par l'étude stratigraphique (beige pâle). Les ferronneries sont repeintes dans leur vert d'origine imitant le bronze patiné.

La CRMS souscrit à ce volet du dossier. **Elle demande cependant de soumettre à l'approbation préalable de la DMS des essais in situ de la remise en peinture des façades**, prenant en compte le futur éclairage des façades (cf. infra). Dans ce cadre, il apparaît plus adéquat d'opter pour la nuance la moins « ocrée » dans les références NCS qui sont renseignées dans le dossier.

La Commission constate que la note explicative ainsi que le relevé détaillé des pathologies des façades et la description des interventions prévues pour y remédier mentionne qu'un tassement différentiel s'est produit au niveau des croisements entre les différents corps du bâtiment avec comme conséquence la fissuration de certains linteaux. Le dossier mentionne la possibilité, après une analyse plus approfondie, de réaliser des injections de polyuréthane ( ? ) en sous-sol pour stabiliser les fondations. **La Commission s'interroge sur cette proposition car cet aspect est très peu documentée dans la demande. Elle demande de le documenter davantage et, le cas échéant, de préciser les interventions nécessaires pour garantir la stabilité du bâtiment sur base d'une étude de stabilité plus approfondie qui sera soumise à l'approbation préalable de la DMS.** En tout état de cause, les interventions devront être limitées au strict nécessaire, tout comme le remplacement à l'identique des linteaux en bois. Il sera fait appel, de préférence, à des techniques de restauration traditionnelles.

## **2. Vitraux**

Les vitraux existants dateraient de ca. 1902-1903, quand l'hôtel Métropole s'est étendu aux étages du Passage du Nord. D'après le restaurateur qui a effectué leur restauration il y a une trentaine d'années, les vitraux étaient, dès leur origine, protégés par un survitrage en verre étiré, placé du côté du passage. Il apparaît, dès lors, que ces vitraux n'auraient jamais été bien visibles depuis le passage même.

On propose aujourd'hui de restituer le vitrail manquant de la « petite » façade intérieure située du côté du boulevard A. Max, selon le modèle existant dans la baie qui lui fait face du côté de la rue Neuve.

**La Commission souscrit à cette démarche.**

Etant donné que les vitraux étaient vraisemblablement équipés d'un survitrage placé depuis leur origine du côté du passage, la CRMS estime qu'il y a lieu de prévoir la même mise en œuvre pour le vitrail restitué. Selon la même logique, il convient de maintenir ce principe pour les châssis des façades latérales. Il n'y a donc pas lieu d'inverser le vitrail et le survitrage mais de maintenir ces châssis tels qu'ils existent aujourd'hui.

Eventuellement, on pourrait examiner la possibilité de laisser l'éclairage alumé à l'intérieur pour rendre les vitraux davantage visibles.

En ce qui concerne la proposition de restituer les vitraux de la passerelle selon les modèles visibles sur une photo des années 1970, la CRMS demande **d'attendre la réalisation de l'installation d'éclairage pour prendre une décision définitive sur ce point.** En effet, les photos les plus anciennes montrent que cette galerie n'était pas vitrée à l'origine mais qu'elle était ouverte, ce qui créait une transparence visuelle à travers l'axe longitudinal du passage. Il pourrait éventuellement être intéressant de retrouver cette transparence en remplaçant l'ensemble vitré actuel (peu esthétique) par un vitrage clair et neutre, repris dans un châssis discret ( châssis très fin en acier peint en noir, par exemple). **Cette question sera réexaminée de commun accord avec la DMS lorsque le nouvel éclairage sera fonctionnel. La solution définitive recevra l'approbation préalable de la DMS.**

### 3. Eclairage

A l'origine, le passage était éclairé par deux niveaux de « girandoles » en fonte, peintes en faux bronze. Celles du dessus présentaient des lampes au gaz suspendues à des chaînes, celles du dessous, des lampes tournées vers le haut.

Au niveau supérieur, les globes d'origine ont été remplacés à différentes reprises par des modèles fonctionnels et peu esthétiques. La rangée de girandoles juste au-dessus des devantures a été enlevée à une époque non déterminée.

La demande de permis propose de restituer les girandoles qui existaient au-dessus des devantures et de remplacer les globes suspendus aux potences. Pour limiter les coûts, on opte pour des globes « à l'ancienne » existants sur le marché.

Un éclairage d'appoint (LED) y serait ajouté pour apporter une lumière diffuse sur les façades (réglettes à placer sur la corniche des vitrines, entre les statues, ainsi que sur la corniche de l'entresol).

Les statues de la passerelle seraient éclairées au moyen de petits spots placés dans les angles au niveau de l'allège de la fenêtre du 1<sup>er</sup> étage.

Dans le complément d'information qui a été fourni à la demande de la CRMS, plusieurs aspects du projet d'éclairage ont été documentés davantage. Des mesures ont été prises par un bureau d'étude spécialisé, permettant de mieux définir les niveaux d'éclairage et d'illumination existants et souhaités. Cette prise de mesures a aussi permis d'affiner le projet. Ainsi, l'éclairage par LED des façades serait atténué de manière à faire ressortir davantage l'éclairage « historique » (armatures et globes) et les statues.

Sur base des nouvelles informations recueillies, le complément d'étude propose une variante au projet initial, à savoir la réalisation d'un éclairage des statues au moyen de mini-projecteurs LED orientés en flux croisés. Dans cette variante, on propose, par ailleurs, de ne plus restituer les appliques des devantures car celles-ci n'offrent qu'un faible complément de lumière au pied des sculptures.

**La CRMS souscrit à la première proposition développée dans la variante (éclairage des statues par des mini-projecteurs). En revanche, elle ne peut accepter la proposition de supprimer la restitution des appliques d'origine.** S'il est vrai que ces luminaires historiques ne jouent pas un rôle déterminant dans l'éclairage à proprement parler des façades, ils présentent toutefois une plus-value ornementale pour le passage et constituent des éléments significatifs de la continuité de son architecture et de sa décoration d'origine.

L'étude complémentaire propose d'équiper les girandoles par des globes en verre opalin au lieu de verre transparent. **La CRMS demande de choisir le type de verre à utiliser pour ces éléments sur base d'une comparaison *in situ* de prototypes des globes réalisés dans les deux types de verre. La décision finale sera prise de commun accord avec la DMS.**

En ce qui concerne les niveaux d'éclairage et d'illumination qui sont renseignés dans le complément d'étude, la CRMS estime qu'il n'est pas indispensable de répondre à tout prix à la norme NBN 18-004 qui est renseignée dans le complément (préconisant, pour un lieu public couvert, un niveau moyen de 100 lux pendant la nuit et de 200 lux pendant le jour). Il convient, en effet, de s'assurer en premier lieu que le passage retrouve un niveau d'éclairage approprié à son caractère patrimonial et à sa fonction commerciale ainsi qu'à son contexte urbain. Le niveau d'éclairage doit être équilibré par rapport à celui de l'espace public environnant pour que le passage ne soit pas aperçu comme un lieu sombre, sans pour autant conduire à un sur-éclairage qui s'éloignerait trop de son ambiance d'origine.

**Le projet tel qu'envisagé dans le complément d'étude allant dans ce sens, il conviendrait de faire les derniers ajustements des niveaux d'éclairage après la mise en œuvre de l'installation, tout en y associant la DMS.** Dans ce cadre, l'effet de la nouvelle teinte des façades sur la luminosité du passage devrait également être pris en compte.

En ce qui concerne les devantures, le complément d'information exprime l'intention de limiter leur luminance à 150 cd/m<sup>2</sup>. La CRMS y souscrit tout en estimant qu'une marge entre 150 et 300 cd /m<sup>2</sup> pourrait être tolérée.

Enfin, le complément signale qu'un éclairage des façades extérieures du passage devrait également être étudié. Cet aspect ne fait pas partie de la présente demande. Dans ce cadre, la CRMS signale d'ores et déjà qu'un éventuel futur projet d'éclairage ne devraient pas conduire à un sur-éclairage de ces façades.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos salutations très distinguées.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : A.A.T.L. – D.M.S. : G. Conde-Reis